



03 oct 2025 -16:01

Appartient à [Conseil des ministres du 3 octobre 2025](#)

Intervention financière pour la maison de transition à Gentbrugge

Sur proposition du ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation de l'exploitation de la maison de transition à Gentbrugge et, dans ce cadre, a approuvé un projet d'arrêté royal prévoyant l'intervention financière pour ce projet.

Les maisons de transition font partie intégrante de la politique de détention différenciée du gouvernement fédéral. Il s'agit de projets de petite taille dans lesquels certains condamnés ont la possibilité, à la fin de leur peine, d'en purger une partie au sein d'une maison de transition. À cet égard, il convient de les assister et de les accompagner de près afin de leur permettre de mieux se réinsérer dans la société.

La maison de transition de Gentbrugge a ouvert ses portes le 1er octobre 2023 et est gérée par Sterkhuis, un partenariat entre G4S Care et Exodus Nederland. La deuxième année d'exploitation s'achève le 30 septembre 2025.

Dans ce cadre, l'exploitation de la maison de transition de Gentbrugge par Sterkhuis est prolongée d'un an (jusqu'au 30 septembre 2026). Par ailleurs, le Conseil des ministres a approuvé, via le projet d'arrêté royal, une intervention financière d'un montant de 1.434.406,6 euros pour la maison de transition.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal fixant l'intervention financière de l'Etat fédéral pour la maison de transition de Gand, pour la troisième année d'exploitation du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026 inclus

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer
du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be

